

Etats financiers annuels de SICAV

MAXULA PLACEMENT SICAV

MAXULA PLACEMENT SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **10 mai 2022**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	8 603 112	10 130 795
Obligations et valeurs assimilées		8 603 112	10 089 671
Tires des Organismes de Placement Collectif		-	41 124
Placements monétaires et disponibilités		1 477 652	2 372 800
Placements monétaires	5	1 477 629	2 372 790
Disponibilités		23	10
Créances d'exploitation	6	52	630
TOTAL ACTIF		10 080 816	12 504 225
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	21 578	30 221
Autres créditeurs divers	8	2 435	1 256
TOTAL PASSIF		24 013	31 477
ACTIF NET			
Capital	9	9 685 099	12 037 330
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		81	22
Sommes distribuables de l'exercice		371 623	435 396
ACTIF NET		10 056 803	12 472 748
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 080 816	12 504 225

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Année 2021</i>	<i>Année 2020</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	448 053	575 641
Revenus des obligations et valeurs assimilées		448 053	574 172
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	1 469
Revenus des placements monétaires	11	29 054	51 675
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		477 107	627 316
Charges de gestion des placements	12	-90 777	-124 768
REVENU NET DES PLACEMENTS		386 330	502 548
Autres charges	13	-11 369	-15 562
Contribution Sociale de Solidarité		-200	-200
RESULTAT D'EXPLOITATION		374 761	486 786
Régularisation du résultat d'exploitation		-3 138	-51 390
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		371 623	435 396
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 138	51 390
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-11 783	-16 153
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		30 170	47 913
RESULTAT DE L'EXERCICE		393 148	518 546

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Année 2021</i>	<i>Année 2020</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>393 148</u>	<u>518 546</u>
Résultat d'exploitation	374 761	486 786
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(11 783)	(16 153)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	30 170	47 913
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(331 636)</u>	<u>(531 605)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(2 477 457)</u>	<u>(1 692 174)</u>
Souscriptions		
- Capital	22 955 522	23 873 179
- Régularisation des sommes non distribuables	20 151	31 889
- Régularisation des sommes distribuables	731 559	810 134
Rachats		
- Capital	(25 325 967)	(25 515 799)
- Régularisation des sommes non distribuables	(20 324)	(35 155)
- Régularisation des sommes distribuables	(838 398)	(856 422)
- Droits de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(2 415 945)</u>	<u>(1 705 233)</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	12 472 748	14 177 981
En fin de l'exercice	10 056 803	12 472 748
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	118 939	135 208
En fin de l'exercice	95 517	118 939
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>105,288</u>	<u>104,867</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>3,89%</u>	<u>3,72%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021, à D : 8.603.112 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		8 242 321	8 603 112	85,55%
Obligations des sociétés		1 297 221	1 354 473	13,47%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	52 461	53 545	0,53%
Obligations ATB SUBORDONNE 2017 CAT A au taux de TMM+2,05%	7 000	560 000	589 680	5,86%
Obligations ATTIJARI LEASING 2016-1 au taux de 7,75 %	3 000	120 000	123 282	1,23%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	27 500	28 728	0,29%
Obligations HL 2015-2 CAT B au taux de 7,85%	2 000	80 000	83 840	0,83%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	53 260	55 017	0,55%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B au taux de 7,9%	1 500	30 000	30 966	0,31%

Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	40 000	41 590	0,41%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-2 CAT B au taux de 7,75%	2 000	80 000	84 117	0,84%
Obligations TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B au taux de 7,75%	2 000	80 000	83 683	0,83%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	100 000	101 767	1,01%
Obligations WIFAK ISLAMIQ 2019-1 CAT B au taux de 10,5 %	200	12 000	12 511	0,12%
Obligations CIL 2018-1 TF au taux de 10,6%	200	12 000	12 973	0,13%
Obligations TLF 2021-1 TF au taux de 9,7%	500	50 000	52 774	0,52%
Emprunt National		87 500	89 752	0,89%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 8,8%	500	50 000	51 234	0,51%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	37 500	38 518	0,38%
Bons du trésor assimilables		6 857 600	7 158 887	71,18%
-				
BTA 02-2022 - 6%	400	388 450	416 814	4,14%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	727 385	7,23%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	507 109	5,04%
BTA 04-2023 - 6%	1 000	968 550	1 029 090	10,23%

BTA 01-2024 - 6%	500	478 300	517 561	5,15%
BTA 04-2024 - 6%	900	866 050	922 627	9,17%
BTA 03-2026 - 6,3%	700	678 400	719 285	7,15%
BTA 10-2026 - 6,3%	1 300	1 259 250	1 295 914	12,89%
BTA 04-2028 - 6,7%	1 000	970 700	1 023 102	10,17%
Total		8 242 321	8 603 112	85,55%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				85,34%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur au</u> <u>31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2020	9 695 026	344 301	91 468	10 130 795	-
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations des sociétés	50 000			50 000	
Emprunt national	50 000			50 000	
<u>* Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Obligations des sociétés	(608 790)			(608 790)	200
Emprunt national	(32 500)			(32 500)	
Bons du trésor assimilables	(871 150)			(871 150)	28 850
Actions SICAV	(40 265)			(40 265)	1 120
* Variation des plus ou moins values potentielles sur titres			(11 783)	(11 783)	
* Variations des intérêts courus		(63 195)		(63 195)	
Soldes au 31 décembre 2021	8 242 321	281 106	79 685	8 603 112	30 170

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 1.477.629 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2021</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue	1 474 192	1 477 629	14,69%
Banque Nationale Agricole	1 474 192	1 477 629	14,69%
Total général	1 474 192	1 477 629	14,69%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		14,66%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à D : 52, contre D : 630 au 31 décembre 2020 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	-	452
Autres	52	178
Total	52	630

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à D : 21.578, contre D : 30.221 au 31 décembre 2020 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Maxula Bourse	14 418	20 193
Banque Nationale Agricole (dépôt)	4 296	6 017
Banque Nationale Agricole (distribution)	2 864	4 011
Total	21 578	30 221

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 2.435, contre D : 1.256 au 31 décembre 2020 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance du CMF	803	1 137
TCL	96	119
Retenu à la source à payer	1 536	-
Total	2 435	1 256

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2020

Montant	12 037 330
Nombre de titres	118 939
Nombre d'actionnaires	823

Souscriptions réalisées

Montant	22 955 522
Nombre de titres émis	226 820
Nombre d'actionnaires nouveaux	614

Rachats effectués

Montant	(25 325 967)
Nombre de titres rachetés	(250 242)
Nombre d'actionnaires sortants	(664)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(11 783)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	30 170
Régularisation des sommes non distribuables	(173)

Capital au 31-12-2021

Montant	9 685 099
Nombre de titres	95 517
Nombre d'actionnaires	773

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2021 un montant de D : 448.053, contre D : 575.641 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Année 2021	Année 2020
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	94 592	137 245
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA et Emprunt National)	353 461	436 927
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>		
<i>Revenus des titres OPCVM</i>		
-		
- Dividendes	-	1 469
TOTAL	448 053	575 641

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 29.054, contre D : 51.675 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Année 2021	Année 2020
Intérêts des dépôts à vue	18 207	37 288
Intérêts des certificats de dépôt	10 847	14 387
TOTAL	29 054	51 675

Note 12 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion de l'exercice totalisent D : 90.777, contre D : 124.768 pour l'exercice 2020, et représentent les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Commission de gestion	60 653	83 364
Commission de dépôt	18 075	24 842
Commission de distribution	12 049	16 562
Total	<u>90 777</u>	<u>124 768</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges de l'exercice totalisent D : 11.369, contre D : 15.562 pour l'exercice 2020, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance du CMF	10 109	13 894
TCL	1 253	1 663
Autres	7	5
Total	<u>11 369</u>	<u>15 562</u>

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Revenus des placements	4,995	5,274	5,160	4,940	5,036
Charges de gestion des placements	(0,950)	(1,049)	(0,977)	(1,007)	(0,970)
Revenus net des placements	<u>4,045</u>	<u>4,225</u>	<u>4,184</u>	<u>3,933</u>	<u>4,066</u>
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	(0,119)	(0,131)	(0,122)	(0,125)	(0,122)
Contribution conjoncturelle	-	-	-	-	(0,368)
Contribution sociale de solidarité	(0,002)	(0,002)	(0,001)	-	-
Résultat d'exploitation (1)	<u>3,924</u>	<u>4,093</u>	<u>4,061</u>	<u>3,809</u>	<u>3,577</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,033)	(0,432)	(0,167)	(0,267)	(0,151)
Sommes distribuables de l'exercice	<u>3,891</u>	<u>3,661</u>	<u>3,894</u>	<u>3,542</u>	<u>3,426</u>

Variation des plus values potentielles sur titres	(0,123)	(0,136)	0,096	0,076	0,220
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,316	0,403	0,072	0,154	0,015
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,192	0,267	0,168	0,230	0,235
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,116	4,360	4,228	4,039	3,812
Résultat non distribuables de l'exercice	0,192	0,267	0,168	0,230	0,235
Régularisation du résultat non distribuable	(0,002)	(0,027)	(0,006)	(0,020)	(0,009)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,191	0,240	0,162	0,209	0,227
Distribution de dividende	3,660	3,894	3,543	3,426	3,258
Valeur liquidative	105,288	104,867	104,861	104,348	104,022
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,90%	1,00%	0,93%	0,97%	0,93%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,12%	0,12%	0,12%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,70%	3,49%	3,72%	3,40%	3,30%

14.2 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «MAXULA PLACEMENT SICAV», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 10.080.816, un actif net de D : 10.056.803 et un bénéfice de D : 393.148.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice, 85,34% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 14,66% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 7 Avril 2022

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, des opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 7 Avril 2022

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE